

je répète: «tous autres outils agricoles et machines agricoles» de façon à exprimer clairement les intentions du Parlement. Le 3 décembre 1968, comme il est indiqué à la page 3434 du hansard, j'ai proposé le libellé «Tous les articles, appareils, machines et instruments n.d. employés à des fins agricoles», n.d. représentant «non désignés». Nous ne demandons pas grand-chose, nous ne demandons pas en réalité tout ce dont bénéficie actuellement l'industrie dans l'Est du pays. Je demande au ministre d'étudier cette question à cause de la déclaration qu'il a faite en décembre de l'année dernière selon laquelle il avait l'impression que tous les instruments et toutes les machines aratoires entraient au Canada en franchise. Je peux lui donner l'assurance, fondée sur mon expérience personnelle, qu'il n'en est pas ainsi.

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je ne retiendrai pas la Chambre très longtemps, mais certaines des remarques de mon collègue de Swift Current-Maple Creek (M. McIntosh) m'ont incité à soulever un ou deux points pour préciser l'expression: «tous les instruments aratoires et les machines agricoles». J'espère que l'on me permettra de mentionner spécifiquement certaines machines pour illustrer la frustration éprouvée par les agriculteurs du Sud-Ouest de l'Ontario. Je n'ai pas l'intention de blâmer personne, mais ceux qui administrent les règlements devraient manifester plus de souplesse et d'imagination, et j'espère que l'exemple que je vais apporter explicitera ma pensée.

Il y a plusieurs années, les engrais ammoniacaux ou azotés étaient l'innovation dans l'industrie agricole et les sels ammoniacaux anhydres étaient l'un des nouveaux engrais prodiges. Ils ont eu des résultats formidables dans l'amélioration de la culture du maïs, pour laquelle notre secteur du pays est réputé. Ces produits chimiques s'appliquent sous pression dans le sol à l'aide d'un appareil que le profane pourrait appeler «cultivateur». Le cultivateur a trois ou cinq dents et il est muni d'un réservoir de 250 ou de 500 gallons de sels ammoniacaux anhydres qui s'échappent sous pression dans le sous-sol. C'était parfait au temps des tracteurs de 50 ou de 60 HP, mais on nous a incités à nous moderniser afin d'être compétitifs sur les marchés nord-américains de sorte que nous avons maintenant des tracteurs beaucoup plus puissants de 100 et de 125 HP. Pour être efficaces, ces tracteurs ont aussi besoin de machines plus grosses afin de traiter les cultures de maïs aux sels ammoniacaux anhydres.

D'après nos règlements, monsieur l'Orateur, un réservoir sur un cultivateur à trois ou à cinq dents est supposé entrer au pays en franchise. Autrement dit, nous pouvons concurrencer les Américains. Cependant, il y a des gens qui se servent de cultivateurs beaucoup plus gros afin d'améliorer leur rendement: au lieu de cultivateurs à trois ou à cinq dents, ils en utilisent à sept, neuf ou même onze dents, d'où la nécessité d'un réservoir plus gros. Comme il y a une limite à tout, ces réservoirs de 1,000 gallons ne peuvent pas être installés sur les cultivateurs, alors on les traîne sur un wagon. Dans ce cas, ils ne tombent pas sous le même règlement que ceux qui sont installés sur les cultivateurs. J'espère qu'on me reprendra si je fais erreur.

C'est tout ce que j'ai à dire, monsieur l'Orateur. Il est tout à fait absurde, à mon sens, qu'on impose des droits différents pour des machines qui font le même travail selon qu'elles sont grosses ou petites. Au cours de leur voyage dans le Sud-Ouest de l'Ontario, les membres du comité de l'agriculture—dont quelques-uns sont ici ce soir—ont pu voir la situation de leurs yeux. Ils savent ce que je veux dire par «gros outillage» et j'espère que certains m'appuient quand je parle de la concurrence injuste que subissent les agriculteurs du Sud-Ouest de l'Ontario.

Je conclus, monsieur l'Orateur, en exprimant l'espoir que nos administrateurs ne se laisseront pas dépasser par les progrès de la technologie et qu'ils placeront le gros équipement moderne sur le même pied que le matériel désuet. Mon honorable ami de Swift-Current-Maple Creek l'a justement signalé, c'est la pratique de l'industrie qui devrait s'étendre à l'agriculture pour favoriser la modernisation de nos exploitations agricoles.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots au sujet de ces changements. En réalité, je ne crois pas qu'ils seront très utiles pour cette partie de l'Ouest du Canada que je représente ici.

La négociation Kennedy ne nous a pas apporté un bonheur sans mélange et je ne m'attends pas à ce qu'il en soit autrement dans l'affaire dont nous discutons. En 1969, le gouvernement indiquait qu'une méthode très utile pour intensifier la concurrence serait de mettre immédiatement en vigueur les réductions tarifaires en suspens de la négociation Kennedy. Nos dirigeants le croyaient sans doute, mais quand j'ai vu les sociétés pétrolières augmenter le prix du carburant vendu au fermier de 1 c. par gallon, je n'ai plus cru vraiment que la concurrence puisse modifier